



# À propos du calcul de la distribution

---

## Une méthode révisée en 2011

La méthode qui prévaut est celle entérinée par le conseil d'administration le 8 septembre 2011 sur recommandation du comité d'attribution.

## Une préoccupation d'équité et de cohérence

C'est principalement l'étude *Évaluation du programme OLO dans les Centres de santé et de services sociaux du Québec*<sup>1</sup>, à travers les échanges suscités par certains résultats, qui a amené les membres du comité d'attribution à se pencher sur la formule de distribution. En effet, la démarche s'appuie sur un souci d'équité, d'adéquation entre les ressources financières et les besoins réels et de cohérence entre la méthode de distribution et les recommandations faites aux membres quant aux critères d'admissibilité au programme OLO.

## Une constance au niveau de la provenance des montants annoncés

Suite à cette révision, le montant que reçoit un établissement est toujours la somme :

1. Du montant alloué à l'établissement après répartition des dons non-dédiés consentis à la Fondation OLO en se basant sur le nombre de suivis corrigé de chacun des établissements;
2. Des dons dédiés consentis spécifiquement à cet établissement
3. Des ristournes sur les achats de lait

La révision de la méthode n'a affecté que la façon d'obtenir le nombre de suivis corrigé à partir du nombre de suivis réel. Aucun changement n'a été apporté quant à l'allocation des dons dédiés et des ristournes et le nombre réel de suivis effectués par chaque établissement<sup>2</sup> demeure la principale variable qui affecte la répartition des ressources.

## Le choix des facteurs de pondération

La nouvelle méthode se différencie de la précédente par la nature des facteurs de pondération. En effet, les facteurs « Âge des mères », « Scolarité des mères » et « Nombre de naissances » propres à chaque territoire de CLSC ou de CSSS sont remplacés par le facteur « Pourcentage d'enfant vivant sous le seuil de faible revenu ».

---

<sup>1</sup> Richard C., D. Badlissi et A. Cousineau. *Évaluation du programme OLO dans les Centres de santé et de services sociaux du Québec*. Mars 2011. Une publication conjointe de la Fondation OLO et de la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

<sup>2</sup> Données fournies annuellement par le Ministère de la santé et des services sociaux

## Le détail de la méthode retenue

La répartition des dons non-dédiés entre les établissements se fait en deux étapes que voici :

1. Le nombre réel de suivis effectués par chaque établissement est corrigé selon le barème suivant, lequel fût établi en tenant compte que la moyenne provinciale est de 19,5%.

<b>% d'enfants de 0-6 ans sous le SFR</b>	<b>Facteur de pondération</b>
$x < 12\%$	-10%
$12\% \leq x < 17\%$	-5%
$17\% \leq x \leq 22\%$	0
$22\% < x \leq 27\%$	+5%
$x > 27\%$	+10%

2. Le nombre corrigé de suivis est multiplié par un chiffre établi de façon à ce que la somme des montants alloués soit égale à la somme à répartir entre les membres.

Ce montant vient ensuite s'additionner aux dons dédiés et aux ristournes sur les achats de coupons de lait pour donner le crédit alloué à l'établissement pour l'achat de coupons OLO.

Au besoin, le montant alloué à certains établissements peut faire l'objet d'une correction afin de respecter le principe selon lequel le montant total attribué à chaque CSSS est toujours égal ou supérieur à sa contribution. Si requis, le multiplicateur est réajusté.

## Le Comité d'attribution de la Fondation OLO

Le comité est composé en majorité de professionnels œuvrant dans les établissements membres et son mandat est de s'assurer, année après année, d'une répartition scientifique, équitable et transparente des fonds recueillis par la Fondation OLO.

La composition du Comité d'attribution au moment de la révision de la méthode en 2011 :

- Benoit Marchessault, directeur général du CSSS Pierre-De Saurel et membre du conseil d'administration de la Fondation OLO
- Nathalie Comtois, chef de service, CSSS Lac-des-Deux-Montagnes et Mirabel-Sud
- Annie Desmarais, nutritionniste, CSSS-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
- Hugues Matte, directeur général, CSSS de la Vieille Capitale
- Claire Laplante, associée - fiscalité américaine et internationale, Samson Bélair / Deloitte & Touche et trésorière de la Fondation OLO
- Élise Boyer, directrice générale, Fondation OLO